

Procès-verbal
Assemblée générale des parents
de l'école Notre-Dame-de-la-Paix
le mardi 13 septembre 2022
à 18h
au local 205

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

Sont présents, mesdames et monsieur:

Madame Kim Nichols
Madame Eugénie Houle,
Madame Geneviève Lapointe Beaulac,
Monsieur Shaun Richer
Madame Jessica Gagnon
Madame Kim Belisle
Madame Camille Turcotte,
Madame Isabelle Bonin-Lachance
Madame Isabelle D'Auteuil,
Madame Mylène Riendeau, directrice

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Madame Mylène Riendeau procède à l'ouverture de la séance et prononce un mot de bienvenue.

2. Nomination d'un président d'assemblée

Mme Mylène Riendeau propose Mme Camille Turcotte pour agir à titre de présidente d'assemblée. Madame Geneviève Lapointe-Beaulac approuve.

Adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Mme Mylène Riendeau se propose pour agir à titre de secrétaire d'assemblée. Madame Geneviève Lapointe-Beaulac approuve.

Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Camille Turcotte fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Geneviève Lapointe-Beaulac propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 14 septembre 2021.

Les participants prennent connaissance du compte rendu. Mme Camille Turcotte, qui était présente l'année dernière, propose l'adoption du procès-verbal tel quel.

Adopté à l'unanimité.

6. Lecture du rapport annuel du CÉ (2021-2022)

Rapport annuel du C.É. (2021-2022)

Mme Camille Turcotte, présidente du CÉ 2021-2022 fait la lecture du rapport annuel préparé pour l'école Notre-Dame-de-la-Paix.

7. Rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents.

Madame Mylène Riendeau remet un tableau aux membres de l'assemblée expliquant les différents rôles et les différentes fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents (OPP).

8.1 Postes à combler

Madame Mylène Riendeau présente la liste des postes. Il y a 3 postes en élection pour un mandat de 2 ans.

8. Élection au conseil d'établissement

Mme Mylène Riendeau explique les critères d'éligibilité pour siéger sur le conseil d'établissement.

8.1 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Mme Camille Turcotte propose Madame Isabelle D'Auteuil. Appuyé par Mme Isabelle Bonin-Lachance.

Adopté à l'unanimité

8.2 Adoption d'une procédure d'élection

Mme Mylène Riendeau propose une procédure d'élection. Un parent peut se proposer lui-même ou peut présenter un autre parent. Celui-ci accepte ou non sa mise en candidature. Si le nombre de parents qui déposent leur candidature est supérieur au nombre de poste à combler, il y aura alors élection. Les parents devront présenter leur motivation à siéger au conseil d'établissement. Madame Isabelle D'Auteuil appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Nomination de scrutateurs

Mme Camille Turcotte propose le nom de Mme Mylène Riendeau et Mme Geneviève Lapointe-Beaulac comme scrutatrices. La proposition est appuyée par Isabelle D'Auteuil.

Adopté à l'unanimité.

9.4 Mises en candidature

Postes vacants :

- Mme Camille Turcotte se propose pour un mandat de 2 ans.
- Mme Isabelle Bonin-Lachance se propose pour un mandat de 2 ans.
- Mme Eugénie Houle se propose pour un mandat de 2 ans.
- Mme Jessica Gagnon se propose pour un mandat de 2 ans.

9.5 Les candidates expliquent brièvement leurs motivations à s'impliquer au sein du conseil.

Mme Isabelle D'Auteuil propose la fin de la mise en candidature des membres du C.É.

Approuvé à l'unanimité.

9.6 Élection des nouveaux membres

Attendu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants, des élections sont nécessaires. Les scrutatrices procèdent au dépouillement des votes.

- Madame Camille Turcotte
- Madame Geneviève Lapointe Beaulac
- Madame Eugénie Houle

Sont élus par les parents présents.

Membres substitués :

- Mme Jessica Gagnon se propose comme substitut.

Approuvé à l'unanimité

10. Comité de parents

10.1 Rapport du délégué au comité de parents

Madame Camille Turcotte fait un résumé des activités au comité de parents 2021-2022.

10.2 Élection du représentant au Comité de parents et de son substitut

Madame Geneviève Lapointe Beaulac propose Madame Camille Turcotte et Mme Isabelle d'Auteuil comme substitut. Mme Turcotte et Mme D'Auteuil acceptent leur mandat.

Approuvé à l'unanimité

11. Formation d'un organisme de participation des parents

11.1 Formation d'un OPP

Il n'y aura pas d'OPP cette année. La participation et la collaboration des parents sont présentes au sein de l'école. Les parents ne voient pas la nécessité de former l'OPP.

12. Projet de calendrier des rencontres du C.É et choix de la formule de tenue des rencontres.

Un calendrier de réunions a été présenté aux parents concernant les dates pour les réunions du conseil d'établissement. Les membres acceptent cette proposition. La première rencontre aura lieu le 25 octobre prochain.

13. Période de questions

Pas de question.

14. Levée de l'assemblée

Madame Geneviève Lapointe Beaulac propose la levée de l'assemblée à 19h25.

Approuvé à l'unanimité

Mylène Riendeau, directrice